

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL393

présenté par

Mme Lorho et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« c) Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion qui indique la part de la population étrangère dans les statistiques du chômage en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'intégrer au rapport annuel des observations émanant du Ministère du Travail afin d'informer le Parlement de la part des personnes étrangères dans les statistiques du chômage en France. Cette information permettra à la représentation nationale d'avoir un visuel exact sur leur taux d'emploi.